sances catholiques de premier ordre, d'élever la voix et de protester contre les crimes dont le Saint-Pere a été victime. Naples, au double titre de souverain catholique et de voisin des Etats de l'Eglise, a le droit d'entrer dans une combinaisen ayant pour objet le rétablissement du Souverain-Pontife de la métropole de la chrétienté et la restauration de ses droits souverains.

" Tandis que les autres princes de la Péninsule ont été plus ou moins remués par la faction qui a graduellement miné leurs trônes, le roi de Naples a pu défendre son indépendance contre les attaques de la révolution.

" Quant au parti à prendre pour mener ces choses à bonne fin, nous sommes d'avis que les gouvernements d'Autriche, de Naples et de France, après s'être consultés avec Sa Sainteté à ce sujet, devront faire, conjointement et simultanément au gouvernement de Rome, une communication à ses fins, savoir : considérant que les intérêts de l'Eglise catholique, à laquelle appartient la majorité de leurs sujet, demandent impérieusement que le chef visible de l'Eglise possède la plénitude de liberté et d'iudépendance nécessaires pour l'exercice de sa mission apostolique;

" Il est possible que cette manifestation des puissances, qui ont les moyens d'agir énergiquement, encourage la majorité du peuple romain, aujourd'hui tenu en respect par une minorité factiouse, à faire un sérieux effort pour secouer un joug honteux, et rétablir, avec la personne du Saint-Père, l'ordre et la tranquillité dans les murs de Rome. Il ne nous appartient pas de pré-Juger la condition que le Saint-Père poura agréer, attendu qu'il est, après tout, le meilleur juge de ce qui exige une juste appréciation de ses droits et de sa dignité. Si cependant, apiès un certain délai, dont la durée devra être préalablement fixée, la déclaration des puissances ne produisait pas l'effet par elles attendu, il faudrait recourir immédiatement aux moyens matériels. Les rôles, à notre avis, pourraient être distribués comme suit :

" Les forces navales de la France paraîtraient devant Civita-Vecchia. Une partie de l'armée napolitaine passera les frontières des Etats de l'Eglise, pendant que les troupes autrichiennes passeront le Po. L'action subséquente des diverses forces dépend des circonstances; mais elle cessera des l'instant où le Pape aura repris les rênes du gouvernement et où il se croira assez consolidé pour n'avoir plus besoin de secours étrangers. Telles ont été les pensées par nous soumises à l'envoyé de M. Drouyn de l'Huys. Veuillez être assez bon pour lui lire cette dépêche, et nous mander les observations que cette lecture lui aura suggérées.

SCHWARTZENBERG."

_L'Assemblée nationale public aujourd'hui une correspondance de Londres qui contient de curieuses appréciations sur l'état des choses en Europe; la partie de cette lettre relative à l'Italie nous a surtout frappés; nous la mettons sous les yeux de nos lectours:

im Les Imiens, doués de splendides qualités, improvimteurs de poésie, de murique, de peinture, sont un peu comme Horace : ils jettent leur houclier en présence de l'ensemi. Et d'ailleurs, en comparant les puissances, les forces d'atats, est-il possible à l'Italie de résister à l'Aul'Alleniagne? Car c'est une vieille querelle qui date de Pépin et de Charleinagne, qui vinrent assiéger Didier, roi des Lonibards, dans l'antique cité de Pavie,

" 1 faut vous attendre à voir réciter au moins trois viotoires par jour ; l'imagination des Italiens est encore plus fertile que celle des Hougrois; et je ne serais pas étonné que la paisible Toscane, les vendangeurs aux grappes dorées suspendues aux peupliers, ne sussent tentés d'annoncer la prise de Vienne, soutenus en ceci par vos journaux révolutionnaires, si crédules. J'ai toujours pensé que les fortes armées disciplinées doivent venir à bout des corps tumultueusement formes, et que les grandes puissances doivent nécessairement dompter les petites. Ceci se rattache à un souvenir du comte Pozzo di Borgo.

" C'était en 1831. On annonçait d'éclatantes victoires des Polonais sur les Russes, et l'ambassadeur du czar était attendu avec une certaine anxiété dans le salon. Il arrive enfin. Tous les regards he portent sur lui : " La nouvelle est cer-taine ; les Russes sont battus." Et M. Pozzo promène son regard avec calme, et sun sourire railleur prend à pitié toutes les conjectures des politiques de salon; enfin, presque provoqué, il rompt le silence par ces mots: " Le temps était si beau, messieurs, que je suis allé me promener au Jardin-des-Plantes; devinez ce que j'ai

qui devra appuyer les opérations du feldmaréchal Radetzki contre le Piémont, attaqué par trois points : la Haute-Lombardie, le centre et la rivière de Gênes, par

" Pauvre Italie! qui lui viendra en aide ? Est-ce l'Angleterre ? Lord Palmerston a bien pu mettre mettre le feu aux quatre coins de cette noble Péninsule par ses émissaires et ses rapports avec les carbonari ; mais lui envoyer maintenant des subsides ou des hommes, je l'en défie; à peine ose-t il quelques marchés d'armes clandestins et désavoués. Rien de misérable comme cette politique, qui dit aux peuples: "Révoltez-vous!" Et puis, quand ils ont suivi ce conseil, qui les abandonne d'une façon honteuse. Sera-ce votre pays la France, si puissante encore dans son abaissement? Je ne crois pas qu'en aucun cas elle intervienne par les armes. D'une part, le Piémont s'est mis dans son tort en commençant la guerre; de l'autre, vous est-il possible de vous dégarnir de troupes dans la situation que l'esprit révolutionnaire vous a faite ? "

-L'Assemblée nationale publie une nouvelle lettre de Londres qui contient, outre des appercus piquants sur l'Europe, les observations suivantes sur la manière dont procèdent les révolutions :

" Voyez les actes des gouvernements qui ont remplacé les gouvernements légitimes : je vous ai deja parlé des ventes à l'encan que Vénise fait de ses Titien et de ses Paul Véronèse; maintenant on dépouille les musées du Vatican et de la Tribune de Florence, cet admirable cabinet dans la galerie du grand-duc, et qui contient les Vierges de Raphaël et la Vénus pudique. Oui, tout cela va être vendu à des Russes ou à des Anglais, oiseaux de proie qui suivent à la piste les nations révolutionnaires fiévreuses et à la veille de mourir.

" On sait que lors de la campagne de Bonoparte en Italie, ces chefs-d'œuvre de la peinture e de la sculpture avaient été apportés à Paris; en 1815, Canova vint les réclamer avec toute l'ardeur d'un artiste, et ils furent rendus au Pape et au grand-duc. Aujourd'hui que les révolutionnaires vont les vendre au plus offrant et à l'enchère légale, qui pourra les redonner à l'Italie? Et l'Italie dépouillée de ses chefsd'œuvre est une nation morte.....

" Ainsi procèdent les révolutions; elles souillent tout ce qu'elles touchent. Comme les harpies de l'antique fable, elles ne s'assevent au festin du peuple que pour remplir d'ordures les tables et les mets. La révolution a touché la famille; qu'en a-t-elle fait? Elle a détruit le principe de la propriété, de la justice; elle voudrait envahir les finances par la banqueroute et le papier monaie; elle a brisé les sanctuaires ou les a pervertis par le culte de l'abbé Châtel. Enfin elle voudrait dénouer la belle discipline de l'armée. Si la France reste debout, c'est qu'elle a échappé aux mains de vos Spartacus de cabaret."

Nous remargons, dans un discours prononcé récomment dans le parlement de Turin, par M. Dospine, ancien élève de l'Ecole polytechnique de France, et députe d'Annecy, les passages suivants. L'orateur nous parait y avoir envisagé cette grave question romaine sous son véritable point de vue, ainsi que nous avons cherché droit d'acquérir des biens meubles et imd'ailleurs à l'établir nous-mêmes dans différentes occasions:

" Le pouvoir spirituel est, sans aucun doute, le principal dans le Pape, et le pouvoir temporel forme l'accessoire; mais cet accessoire est nécessaire. Ce n'est pas seulement une question italienne, c'est une question pour toute la chrétienté. Le monde catholique a le droit d'exiger que l'oracle infaillible de ses dogmes soit libre et indépendant.

" Par consequent, la question de souveraineté, qui est partout une question politique, est à Rome, en outre, une question religieuse. Le peuple, qui peut être souverain partout, ne peut l'être à Rome. A Rome, les Etats pontificaux n'appartiennent pas à Rome, ils appartienent au monde catholique; le monde catholique en a reconnu le Pape possesseur pour qu'il fût libre et indépendant; le Pape lui-même ne pourrait se dépouiller de cette souveraine

té, de cette indépendance. " Les principes que je viens de professer ne sont pas seulement les miens, messieurs; ils ont trouvé une sanction solennelle dans la réprobation unanimement manisestée par tous les Etate de l'Europe, catholiques et protestants, contre les événements qui ont forcé l'éloignemeet de Pie IX de sa capitale, dans l'ordre qu'ils ont donné à leurs agents diplomatiques de suivre le Saint-Père à Gaëte au lieu de continuer leur résidence à Rome auprès du gouver-

che et à la France, en leur qualité de puis- le commandement d'une seconde armée | ne pas périr. On ne peut dépouiller la ler de Rome, car le Pape ne saurait rentrer dans Rome comme simple pontife. Or pour elle une question de vie ou de

> On voulait faire à Berlin une grande démonstration pour célèbrer l'anniversaire du 18 mars ; mais comme l'état de siège ne laisse pas aux agitateurs leurs coudées franches, on a cra prudent de sonder d'abord le général Wrangel. Ce général s'est expliqué d'une manière catégorique avec les chefs des clubs :

" Point de manifestation! leur a-t-il dit ce sont des protextes de désordres. Or, ce n'est pas au moment où la confiance semble renaitre qu'il faut chercher à renouveter les troubles. Vous êtes de mauvais citoyens, messieurs, et vos menaces ne m'intimideront pas. Toutes mes mesures sont prises, et à la moindre tentative d'émeute j'agis comme le genéral Cavaigna c en juin : je mitraille les émeutiers, et je les mitraille sans pitie. Nous autres, gens d'ordre, nous avons des devoirs à remplir envers notre pays, envers l'Europe, envers la société tout eniière, nous saurons les remplir !"

Ces paroles ont profondément impressionné les clubistes. Un croit que la manifestation n'aura pas lieu.

(Villes et Campagnes.)

ANNONCES NOUVELLES.

Hotel du Bateau à Vapeur.-Trois-Riviè-

Livres français et anglais, &c .- P. GIN-Vente d'Épiceries.—G. & H. Gibsons.

Thes, raisins .- W. B. MEYER. Vente de Meubles.—B. Cole, Jr. Meubles de ménage.—F. H. HALL.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 18 AVRIL, 1849.

Les Corporations Religiouses et M. Christie.

Nous avons recu une Copie du Rapport du comité sur les Institutions Religieu-SES, D'EDUCATION ET DE CHARITÉ. Nos lecteurs se rappellent que ce comité a été nommé sur la proposition de M. Christie.

Ce rapport contient une liste des actes passes depuis l'Union, autorisant ces institutions à acquérir et posséder des biens. On a oublié, nous ne savons par quelle erreur, l'acte de la 6e Vict. ch. 32 et 4 Vict. ch. 68, qui incorporent deux Institutions Religieuses Protestantes, sans limiter leur meubles.

Ce rapport se termine par le paragraphe

" Votre comité prend la liberté de recommander que dans tous les actes qui pourront être passés par la Législature pour autoriser aucun corporation ecclésiantique, d'éducation ou de charité à posseder des biens en main morte, on devraity introduire une disposition aux fins qu'aucun acte de transport d'immeubles fait à telles corporations ne sera valable à moins d'avoir été exécuté six mois aumoins avant la mort de la personne qui aura fait tel transport, et d'avoir été enrégistré dans les six mois au plus tard qui suivront son décès.

" ROBERT CHRISTIE, " " Président."

A première vue, cette recommandation paraît être expressement dirigée contre le clergé catholique. Le comité semble avoir été sous l'influence de cette idée qui est pour quelques uns en vrai cauchemar, que les prêtres catholiques abusent de leur influence spirituelle pour engager leurs ouailles à se désaire de leurs biens, soit en leur faveur ou en faveur des corporations religieuses ou ecclésiastiques.

Si ce rapport a été rédigé sous l'influence de ce préjugé aussi absurde que mal fondé, le comité, ce semble, avant de lancer contre le clergé ou les corporations religieuses des sept-haitièmes de la population

Nous aimerions à connaître le motif qui a engagé M. Christie a faire nommer ce comité qui, d'ailleurs, n'était pas chargé par l'ordre de référence de la chambre de saire que deviendra Rome sans le Pape! C'est la recommandation par laquelle il termine son rapport.

> Au reste, le clergé, les corporations religienses catholiques ont toujours fait usage des biens dont ils ne sont que les administrateurs, en faveur de l'éducation, des institutions de charité et d'utilité qui font l'ornement et la gloire du Bas-Canada. Vouloir déclarer nul tout testament ou donation qui n'aurait pas été exécuté six mois avant le décès du testateur ou donateur, c'est vouloir créer une exception injurieuse aux corporations religieuses catholiques qui ne méritent pas un semblable traitement après leur dévouement, le zèle incessants qu'elles ne cessent de montrer pour le soulagement de toutes les misères, de toutes les infirmités humaines et pour tout ce qui peut favoriser les vrais intérêts du pays. Certes, l'adoption par la législature de la recommandation du comité serait un étrange témoignage de la reconnaissance du pays.

ÉTAT

du REVENU et des DEPENSES

du Canada pour l'année 1848.

SOURCES DIT REVENIT

CONCEDED TO THE A BILLO.			
Droits sur le Commerce,	£304358	7	4
Accise,	285 45	12	2
Droit sur Tonnage et Phares,	1041	6	8
l'axe sur les Banques,	12473	1	0
Commissions de milice, Amendes	etc, 41	10	0
Amendes et confiscations,	1400	9	3
Revenue Casuel,	4377	5	6
ntérêts sur dépots,	168	18	2
Fravaux publics (revenu des.)	24057	16	g
Revenu Territorial,	3181	0	10

Total.

£379645 7

474491

		-	-
DEPENSES.			
Intérêt de la dette Provinciale,	166014	12	2
" Chemins de Barrière,	3172	18	4
Gouvernement civil,	33804	18	7
Administration de la justice.	68082	12	7
Pénitentiaire provincial,	15000	0	
Législature,	29231	3	8
Education,	64780	7	3
Sociétés d'Agriculture,	9376	9	6
Hopitaux et autres Institutions			
charitables,	12709	3	1
Travaux publics,	12167		11
Milice,	1847		1
Entretien des Phares,	4828		11
Emigration et quarantaine,	752	4	2
Pensions,	10846		
Divers,	20222	12	7
Rentes aux Sauvages,	6655	o	0
Amortissement de la dette publique	, 15000	0	U
·			

Total, Dépenses,

Excédant des dépenses sur le Re-

£94845 15 10

REVENU.

Douanes,
Accise,
Territorial (Revenu.)
Tonnage et Phares,
Impot sur les Banques,
Iravaux Publics,
Commissions de Milice,
Amendes, confiscations,
Intérêt sur dépots publics,
Revenu Casuel,

£127181	379645	1848. £304358 28545 3181 104 12473 24057 41 1400 168 4377
7	7	12 0 16 16 10 9 18
0	œ	44300000000
		(a) (b) (c) (d) (d) (d)

(a.) Diminution causée par la dépression et le fluctuations du commerce.

(b.) Une somme considérable a été employée en explorations, arpentages. (c.) Il a fallu faire des réparations aux travaux

(d.) Diminution causée par le transport de £4000 payés en 1846 par les commissaires du Port de Montréal et qui se trouvent portés dans un autre compte.

sociation pour l'année courante, sur motions duement proposées et secondées.

Président, Monseigneur de Sydime. Vice-présidents, I l'hon. R. E. Caron-

2 F. X. Methot. 3 Frs. Robitaille.

4 Ls. Prévost. Sécrétairé-archiviste, J. B. A. Chartier. Assistants, F. Braun et J.-Bte. Pruneau. Secrétaire-correspondant, J. M. Hudon-

Assistants, { Chs. Cinq-Mars. Ths. J. Gauvin. Trésorier-général, F. Evanturel.

Assistant, Eugène Chinic. Auditeurs (A. B. Sirois, des J. Légaré. comptes, Ls. Bilodeau.

L'association est encore sous le patronage de Sa Grâce l'archevêque de Québec.

Nous lisons dans le Courrier des Etate Unis, du 11 avril, le passage suivant, suf les affaires du Canada :---

"Une mesure bien autrement grave a été an-noncée avant-hier dans la chambre par l'avocat général. Il ne s'agirait de rien moins que d'abolir les tenures seigneuriales dans le Canada oriental, c'est-à-dire de renverser de fond en comble le régime actuel de la propriété canadienne.

L'initiative prise par le cabinet dans cette dou-ble question de la liberté commerciale et de l'af-franchissement territorial, et la hardiesse avec la-quelle il entre dans cette quie l'instrudent de quelle il entre dans cette voie où l'attendent de rudes combats, révèlent des idées de réforme et de progrès auxquelles nous devons applaudir. Le ministère prouve du moins par là qu'il demeute fidèle au drapagn libéral se un la qu'il demeute fidèle au drapagn libéral se un la qu'il des lest fidèle su drapeau libéral sous les plis duquel il est arrivé au pouvoir. Aussi regretterions-nous vivement de voir la désunion se glisser dans son sein, à l'heure même où il vient de metre la martie à l'œuvre, et d'aboutes

sein, à l'heure même où il vient de metre la maia à l'œuvre, et d'aborder, pour ainsi dire, la partie pratique de sa mission.

Quant au bill d'indemnité, il attend toujours la sanction ou le veto de lord Elgin. L'agitatis produite par le vote des chambres semble, il est vrai, s'être calmée, mais l'effervescence n'en demeure pas moins la même au fond des esprits, "Pour un étrapage farition de Montesprits. "Pour un étranger, écrit-on de Montréal le 3 avril, à un de nos confrères américains, l'aspect du monde politique n'offre rien de bien intéressant. Mais pour un observateur pénétrant, il est plein des plus graves présents. il est plein des plus graves présages.

Lundi, M. Barras a passé sur le pont de glace en calèche. Il n'arrive pas souvent qu'on passe sur la glace en voiture le 15 avril.

TENURE SEIGNEURIALE.

RÉSOLUTIONS.

Qui ont du être proposées en comité général de toute la chambre, le 17 vril, par M. Davignon.

M. Davignon propose de résoudre comme l'opinion de ce comité :---

1e Que par suite des nombreuses plais tes qui depuis longtemps, et plus partie lièrement pendant la présente session, ent eté faites contre les lourdes charges imposées par certains seigneurs sur les biens qui relèvent d'eux en censive, il est du devoir impérieux de la législature de remédier à ce mal.

2e Qu'il soit donné instruction au comité spécial qui sera nommé pour faire rap port eur l'important sujet maintenant sous considération, de s'enquérir des moyens adopter pour mette fin aux griefs contre les quels l'opinion du pays s'est si généralement a, si fortement exprime.

(Traduit du texte anglais.)

On a fait une tentative de vol sur le Bureau de Poste de cette ville hier au soir. Mais malheureusement, le coquin surpris en flagrant délit a pu s'échapper favorisé par

Nous avons annoncé dans notre 101 méro de lundi que les résolutions introduites par M. McKay, dans le conseil législatif, avaient été adoptées. C'est une erreur que nous avons copiée d'après une dénêche télécores dépêche télégraphique. Ces résolutions mises aux voix n'ont eu pour appui que leur moteur seulement.

L'on nous dit que l'amas des glaces à Ste Anne la Pérade a fait considérablement monter les eaux et l'on craint une inondation.

Le gouvernement anglais a offert la some me de £20,000 pour la découverte de Sir John Franklin parti, comme l'on sait, depuis bien longtemps, pour une expédition dans les régions artiques.